

PROCURATION

Le soussigné

Complétez 1. ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

ou

2. Personne morale

Nom:

Siège:

Numéro d'entreprise:

Représentée conformément à ses statuts par:

titulaire de:

... (nombre) actions

... (nombre) droits de souscription

de Unifiedpost Group NV/SA, une société anonyme (« *naamloze vennootschap* ») de droit belge dont le siège est situé à Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, en Belgique et immatriculée auprès de la Banque- Carrefour des Entreprises sous le numéro 0886.277.617 (RPM Brabant Wallon),

désigne par la présente comme mandataire:

Complétez 1. ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

ou

2. Personne morale

Nom:

Siège:

Numéro d'entreprise:

Représentée par:

afin de:

- i. le représenter en tant qu'actionnaire et/ou titulaire de droits de souscription au l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Unifiedpost Group SA/NV qui se tiendra à Buzzynest, Avenue Reine Astrid 92A, La Hulpe le mardi 21 mai 2024 à 19h00 (CET) et ayant l'ordre du jour suivant, comprenant les propositions de décision:

Afin de donner des instructions de vote, veuillez indiquer votre vote en remplissant les points ci-dessous. En l'absence d'instructions de vote, vous serez considéré comme ayant voté en faveur des résolutions proposées.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise concernant les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. Approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers audités clos le 31 décembre 2023.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

3. Approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2023, notamment le projet de répartition du résultat.

Proposition de décision : approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2023 affichant une perte de 54.402.487,68 EUR et du projet de répartition du résultat de EUR 110.220.005,61 en tant que perte reportée.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

4. Communication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise sur ces états financiers consolidés.
5. Approbation de la décharge donnée aux membres du Conseil d'administration.

Proposition de décision : approbation de la décharge donnée à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

6. Approbation de la décharge donnée au réviseur d'entreprise.

Proposition de décision : approbation de la décharge donnée à BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Mme Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

7. Nomination du commissaire chargé de l'"assurance" du rapport de durabilité de la CSRD.

Proposition de résolution: conformément à la recommandation du Conseil d'administration et sur recommandation du Comité d'audit, nomination de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (CBE 0431.088.289), représenté par Mme Ellen Lombaerts, responsable de l'"assurance" du rapport de durabilité de la CSRD, pour une période d'un an.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

8. Procuration.

Proposition de décision : accorder une procuration à M. Mathias Baert et Mme Hilde Debontridder, choisissant à titre d'adresse le Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en qualité de mandataires extraordinaires ayant le droit d'agir à titre individuel et de sous-déléguer leurs pouvoirs, et leur accorder le droit de représenter la Société en ce qui concerne l'exécution de ses obligations de dépôt et de déclaration prévues par le Code des sociétés et des associations (Belgique) et les autres lois en vigueur. La présente procuration autorise les mandataires extraordinaires susvisés à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles et à signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de déclaration, notamment, sans s'y limiter, à déposer les décisions susvisées au greffe compétent du Tribunal de commerce en vue de leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

- ii. participer à toutes les délibérations ;
- iii. voter au nom du soussigné sur tous les points de l'ordre du jour susmentionné, conformément aux instructions de vote telles qu'elles sont définies ci-dessus ;
- iv. signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à ces assemblées ;
- v. faire tout ce qui paraîtra nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Fait à le

2024.

Le soussigné: _____

Nom:
.....

Fonction:
(si applicable)

Nom:
.....

Fonction:
(si applicable)